



CCI 05 FORMATION

Règlement complet du jeu-concours

« 3^e CONCOURS DE PATISSERIE AMATEUR »

Article 1 – Organisateur et durée du jeu-concours

CCI 05 FORMATION, dont le siège social est situé au 36 Avenue de la République / 05100 BRIANCON souhaite organiser un jeu concours intitulé « CONCOURS DE PATISSERIE AMATEUR » dont les gagnants seront désignés par un jury de pâtissier professionnel dans les conditions définies ci-après.

Le jeu concours se déroulera du jeudi 25 Avril 2024 - 16H au vendredi 26 Avril 2024 à 16H.

Article 2 – Conditions de participation au jeu-concours

2.1. Le jeu concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, résident en France, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant une activité professionnelle dans la pâtisserie que ce soit en boutique, en atelier ou en restauration, à l'exclusion des personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours, des membres du personnel de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes Alpes.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (« le règlement complet »), disponible au téléchargement sur le site de CCI 05 FORMATION à l'adresse : <https://cci05formation.fr>.

2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par famille (par exemple même nom, même prénom et même adresse postale). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.5. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Article 3 – Principe de jeu-concours / modalités de participation

Ce jeu se déroule aux dates et lieu indiqués dans l'article 1. Pour valider sa participation, chaque participant doit dûment s'inscrire répondant à un formulaire mis en ligne sur le site <https://cci05formation.fr>, avant le dimanche 21 Avril 2024 minuit.

Chaque participant devra réaliser de façon artisanale un gâteau de son choix pour 8 personnes et le déposer à CCI 05 FORMATION – 36 Avenue de la République 05100 BRIANCON le jeudi 25 Avril 2024 à 15H, un numéro d'identifiant lui sera attribué.

Ainsi tous les gâteaux déposés seront proposés à un jury de professionnels le jeudi 25 Avril 2024 à partir de 16H pour évaluation et désignation des 8 meilleurs réalisations suivant une grille d'évaluation précise (Aspect, Originalité, Goût, saveurs...).

Les candidats des 8 meilleurs réalisations, se verront contacter pour participer à l'épreuve du vendredi 26 Avril 2024 à 8H30 à CCI 05 Formation – 36 Avenue de la République 05100 BRIANCON qui consistera à partir, d'une fiche technique de cuisine, de réaliser un gâteau pour 8 personnes et 4 gâteaux individuels sur un même thème précis, il devra se munir de son matériel personnel pour la réalisation de ces pâtisseries (robot pâtissier, batteur, plats, ustensiles...), le four sera à disposition à CCI 05 FORMATION, les moules à gâteaux sont mis à disposition si besoin.

Article 4 – Désignation des gagnants

Les 8 réalisations terminées seront présentées le vendredi 26 Avril 2024 à 13H devant un jury de professionnels qui désignera les 3 meilleures réalisations suivant une grille d'évaluation précise (Aspect, Goût, Originalité).

Article 5 – Dotations

Les dotations des gagnants du jeu-concours sont les suivantes :

- 1^{er} Prix : 1 Robot pâtisserie KITCHENAID
- 2^e Prix : 1 Atelier pâtisserie + 1 visite de la Cité du chocolat VALHRONA à Tain l'Hermitage (26600) pour 2 personnes
- 3^e Prix : 1 livre de pâtisserie « FERRANDI »

Les 5 derniers participants se verront remettre un livre de pâtisserie.

Article 6 – Gratuité de la participation

L'envoi de la participation au jeu-concours s'effectuant par le bon d'inscription dédié à envoyer par mail à d.teyssot@cci05formation.fr sur une base gratuite ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'internet en général.

Article 7 – Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la loi informatique et libertés du 06 Janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

Article 8 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de dégradation de la réalisation lors de son acheminement sur CCI 05 Formation.

L'organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, l'organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pur tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou au fait de son utilisation et/ou de ses

conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 9 ci-dessous. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillance externes.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 – Accessibilité du règlement

Le règlement peut être consulté librement à l'accueil de CCI 05 FORMATION – 36 Avenue de la République 05100 BRIANCON, du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30, ou il peut être imprimé depuis le site web de CCI 05 Formation : <https://cci05formation.fr> à tout moment ou encore envoyé gratuitement par l'organisateur sur simple demande écrite par mail à l'adresse suivante : d.teyssot@cci05formation.fr